

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS6704

présenté par

M. Christophe, M. Marcangeli, M. Gernigon, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland,
M. Thiébaud, Mme Rauch, M. Pradal, Mme Poussier-Winsback, M. Portarrieu, M. Plassard,
M. Patrier-Leitus, Mme Moutchou, Mme Magnier, M. Lemaire, Mme Le Hénanff, M. Laronneur,
M. Lamirault, Mme Kochert, M. Kervran, M. Jolivet, Mme Félicie Gérard, M. Favennec-Bécot ,
Mme Carel, M. Benoit, Mme Bellamy, M. Alfandari, M. Albertini et les membres du groupe
Horizons et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.